



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 672-2026 intitulé « Règlement 672-2026 modifiant le règlement 448-2006 relativement au lotissement »

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026 le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 672-2026 modifiant le règlement 448-2006 relativement au lotissement. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 11 août 2026 à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement vise à modifier la superficie minimale des terrains dans la zone RB-30 et de modifier la profondeur des terrains et corridors riverains.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture entre le 3 août et le 11 août 2026.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 9^e jour du mois de juillet 2026

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en conformité au règlement numéro 652-2025, ce 9^e jour du mois de juillet 2026.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière